
Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal.....35

Séance du 19 octobre 2015

Nombre des Membres en
exercice.....35

Nombre des Membres présents
à la séance.....31

Procurations.....4

Absent(s) excusé(s).....0

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA,, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI (*arrivée au point n° 8, procuration à David VALENCE du point n°1 au point n° 7*), Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christophe ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES, Nathalie TOMASI.

Excusés et ont donné procuration :

Marie-José LOUDIG	à	Claude KIENER
Sabriya CHINOUNE	à	François FICHTER
Ramata BA	à	Christine URBES
Nadia ZMIRLI	à	Serge VINCENT

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

19 octobre 2015 – n° 06 (1/2)

150113

ADMISSION EN NON VALEUR ET CREANCES ETEINTES 2015

VU les états des taxes et produits présentés par le Trésorier Municipal en vue de l'admission en non-valeur et en créances éteintes des sommes indiquées ci-dessous,

CONSIDERANT que le Trésorier Municipal a justifié dans les formes voulues par la réglementation et par les motifs invoqués (insolvabilité des débiteurs, recherches infructueuses, cote inférieure au seuil des poursuites, liquidations judiciaires...) de l'irrecouvrabilité des sommes proposées en non-valeur et en créances éteintes,

Admission en non valeur : 6541-01

Budget Assainissement 2006 Titre -1-1	Sté PELTEX	Cessation d'activité - radiation	1 323,06 €
---	------------	----------------------------------	------------

Admission en créances éteintes : 6542 -01

Budget principal T – 2821 (2012) T – 2723 (2013)	Garage NICO - Taxe locale publicité	Insuffisance d'actif	201,00 €
Budget principal T – 2723 (2013)	JULIENGE / BLEU TURQUOISE Taxe locale publicité	Insuffisance d'actif	13,50 €
Budget principal T – 2695 (2012) T – 2723 (2013) T – 3059 (2014)	LE PHILATORIUM Taxe locale publicité	Insuffisance d'actif	81,00 €
Budget principal T – 137 (2014) T – 310 (2014) T – 426 (2014) T – 764 (2014)	TRANSAC'OR ¼ page de publicité (x4)	Insuffisance d'actif	768,00 €
Budget principal T – 2723 (2013)	Bowling Club Déodatien *Taxe locale publicité	Liquidation judiciaire	52,50 €
Budget des bâtiments industriels et commerciaux 2013 : T – 38 – 39 – 40 – 41 -42 – 43 – 44 – 45 – 46 – 47 – 48- 49 – 50 -51 -52 53 – 54 2014 : T -5	Bowling Club Déodatien Loyer	Liquidation judiciaire	43 291,79 €

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

19 octobre 2015 – n° 06 (2/2)

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- ADMET en non-valeur la somme suivante :

➤ 1 323,06 € sur le budget assainissement,

- ADMET en créances éteintes les sommes suivantes :

➤ 1 116,00 € sur le budget principal

➤ 43 291,79 € sur le budget industriel et commercial

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David Valence
David VALENCE

